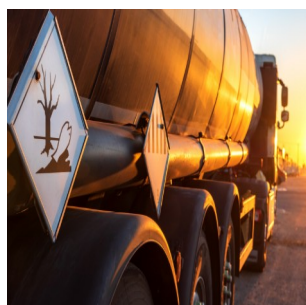


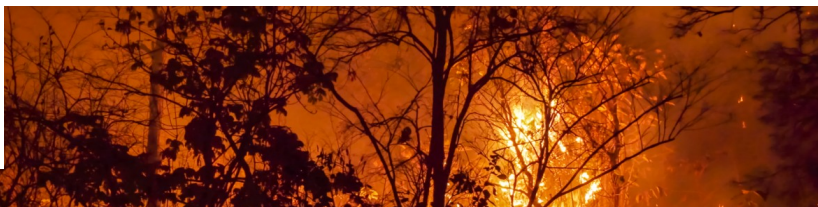


D!CRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

COMMUNE DE VENTEUGES(43) 2026



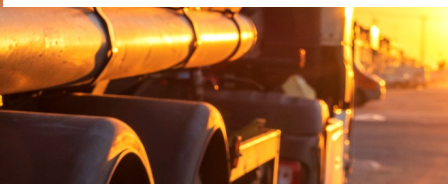


DI CR IM

**Document
d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

COMMUNE DE VENTEUGES

2026





D!CRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

COMMUNE DE VENTEUGES

2026



Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter. Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de CHACUN, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres. Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Votre Maire
Michel AUBAZAC

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile « Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »

LES RISQUES MAJEURS

04 
INONDATION

06 
FEU DE FORÊT

08 
MOUVEMENT
DE TERRAIN

10 
SÉISME

12 
AVALANCHE

14 
TSUNAMI

16 
INDUSTRIEL

18 
TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES

20 
NUCLÉAIRE

22 
RUPTURE DE
BARRAGE

24 
ÉRUPTION
VOLCANIQUE

26 
OURAGANS
ET CYCLONES

28 
CLIMATIQUE

30 
SUBMERSION
MARINE

34 
RADON

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer, que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les feux de forêt sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de garrigue...

A Venteuges, les feux peuvent se déclarer sur tout le territoire où se trouvent les forêts, les arbres, la végétation.

La zone naturelle boisée occupe 43 % du territoire communal.



À VOUS DE JOUER !

Les obligations légales de débroussaillage (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (article L134-6 du Code forestier). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

L'accès, la circulation, la présence des personnes et les travaux dans les massifs forestiers et espaces exposés sont **ne sont pas réglementés**.

Les pompiers reçoivent des informations météorologiques journalières et mettent en place une surveillance si les conditions le nécessitent. Des patrouilles de l'Office National des Forêts (ONF) surveillent également les forêts en période sensible.

Des **aménagements** de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux,...

<https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/feu-de-foret>



HISTORIQUE

Juillet 2026 : Chanteuges

Juillet 2026 : St Haon

Août 2026 : St Julien des Chazes





Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS D'INCENDIE DE FORÊT

AVANT

L'incendie approche



► Laissez votre portail ouvert et dégagez les voies d'accès

► Arrosez les abords



► Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

PENDANT

L'incendie est à votre porte



► Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



► Fermez et arrosez les volets et portes

► Occultez les aérations et les bas de porte avec des linges mouillés

► Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide



► Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt

► Ne sortez pas sans ordres des autorités



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne.

La commune de Venteuges est située en aléa faible, niveau 2



MESURES DE GESTION DU RISQUE

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées ainsi que la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir quand aura lieu un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables.



MAGNITUDE ET INTENSITÉ

Intensité : Échelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Échelle arithmétique **MSK** à **12** degrés.

Magnitude : Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



HISTORIQUE





Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS DE SÉISME

PENDANT

à l'intérieur



- ▶ Abritez-vous sous un meuble solide ou approchez-vous d'une structure porteuse
- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras

à l'extérieur



- ▶ Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



- ▶ Si vous êtes en voiture restez-y et gardez-vous à distance des bâtiments

APRÈS



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Ne touchez pas au fils électriques tombés par terre



- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Si vous êtes en rez-de-chaussée évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



HISTORIQUE

En janvier 1971 d'importantes chutes de neige ont eu lieu sur le commune

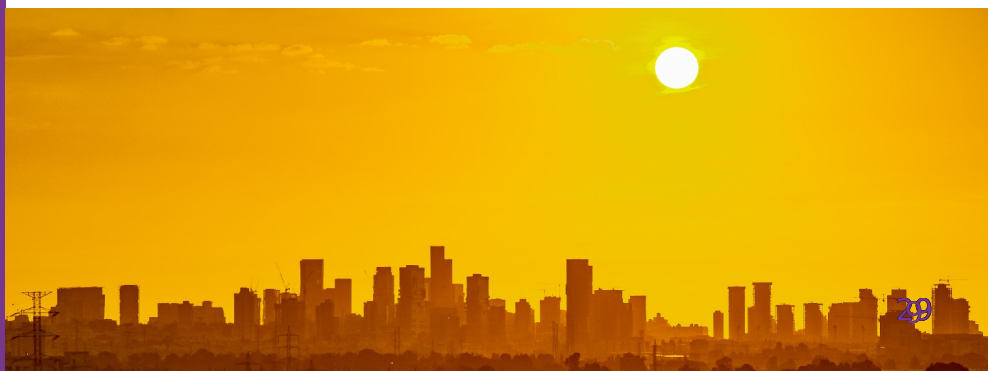
En décembre 1999 la tempête Martin a fortement impacté nos forêts

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La **double carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France et actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h), signale le niveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain à l'aide d'un code couleur. Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...





CONSIGNES

EN CAS DE RISQUE CLIMATIQUE

GRAND FROID



- ▶ Évitez les expositions prolongées au froid
- ▶ Évitez les sorties le soir et la nuit



- ▶ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches, dont une imperméable
- ▶ Couvrez-vous la tête et les mains



- ▶ Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas
- ▶ Informez-vous de l'état des routes

CANICULE



- ▶ La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres
- ▶ Aérez la nuit



- ▶ Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateurs, gant, douche, bain)



- ▶ Buvez beaucoup d'eau environ 1,5 l par jour
- ▶ Mangez normalement

VENT VIOLENT



- ▶ Limitez vos déplacements.
- ▶ Limitez votre vitesse sur route et autoroute



- ▶ Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral



- ▶ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

ORAGE



- ▶ Abritez-vous
- ▶ Tenez-vous éloigné des zones boisées



- ▶ Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne



- ▶ Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, mais suffisant pour que les sols et la flore soient affectés. Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel, et entraîne des conséquences variées : assèchement des cours d'eau, déstabilisation des milieux naturels, impact sur l'approvisionnement en eau potable, augmentation du risque d'incendies... La sécheresse peut résulter d'un manque de pluie, quand la quantité d'eau est nettement inférieure aux normales saisonnières sur une période prolongée.

Les épisodes de sécheresse peuvent être aussi le résultat d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible.

On distingue ainsi trois grands types de sécheresses :

- La sécheresse météorologique provoquée par un manque de pluie ;
- La sécheresse agricole causée par un manque d'eau dans les sols et qui nuit au développement de la végétation ;
- La sécheresse hydrologique lorsque les lacs, rivières, cours d'eau ou nappes souterraines ont des niveaux anormalement bas.

Avec le changement climatique, les sécheresses seront de plus en plus récurrentes.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

LES NIVEAUX DE GRAVITÉ

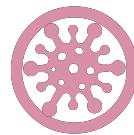
Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon 4 niveaux de gravité.

1. Vigilance	Inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau (niveau de sensibilisation, pas de restriction).
2. Alerte	Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.
3. Alerte renforcée	Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.
4. Crise	Ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires ; interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

Pour s'informer sur les restrictions d'eau en période de sécheresse :
<https://vigieau.gouv.fr/>



DÉFINITION



FOCUS

Dès les premiers symptômes évocateurs du Covid-19, grippe ou bronchiolite (chez l'adulte et chez l'enfant), il est fortement recommandé d'appliquer les mesures suivantes :

- **Limitez les contacts avec d'autres personnes** et en particulier les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave
- **Faites-vous tester contre le Covid-19** et/ou consulter son médecin traitant pour préciser le diagnostic
- **Portez un masque adapté**
- **Couvrez le nez et la bouche avec un mouchoir à usage unique**, lors de toux, éternuement, écoulement, mouchage ;
- **Contenez les sécrétions respiratoires dans un mouchoir**
- **Jetez immédiatement les mouchoirs après usage**
- **En l'absence de mouchoir, tousssez ou éternuez au niveau du coude** plutôt que dans les mains
- **Réalisez une hygiène des mains** après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés
- **Ne touchez pas les muqueuses** (yeux, nez) avec des mains contaminées
- **En cas de diagnostic avéré de Covid-19, grippe ou bronchiolite**, informez les personnes qui auraient pu être contaminées alors que la personne était contagieuse.





DÉFINITION

Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé.

Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons. Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air.

SUIS-JE EXPOSÉ AU RISQUE RADON ?

L'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) a cartographié le risque radon sur tout le territoire.

Pour savoir si votre commune est concernée, sur cette carte, les communes sont classées en trois zones :

- **zone 1** : zones à potentiel radon faible.
- **zone 2** : zones à potentiel radon faible mais dans lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- **zone 3** : zones à potentiel radon significatif. Dans les 7 000 communes concernées, qui couvrent 12,2 millions d'habitants, plus de 40 % des bâtiments dépassent 100 Bq/m³, et plus de 10 % dépassent 300 Bq/m³.

La commune de Venteuges est classée en niveau 3 par rapport au risque Radon.

L'arrêté du 27 juin 2018 porte sur la délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

Pour connaître le niveau de radon chez soi quand on habite une commune à risque, un seul moyen : installer des dosimètres, appareils de mesure des taux de radioactivité, pendant deux mois en période de chauffe (entre mi-septembre et fin avril), de préférence dans les pièces de vie (séjour, chambres) les plus basses de la maison.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre commune, de l'Agence régionale de santé (ARS) ou de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Une cartographie du potentiel radon a été réalisée par commune par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire) et est disponible sur le site internet www.irsn.fr

RADON





CONSIGNES

EN CAS DE RADON

EMPÊCHER LE RADON D'ENTRER DANS LE BÂTIMENT



► Assurez-vous de l'étanchéité à l'air mais aussi à l'eau entre le bâtiment et le sous-sol et les murs



► Veillez à obturer les passages autour des gaines et au niveau des fissures du plancher et du mur

ÉVACUER LE RADON PRÉSENT



► Assurez-vous que le bâtiment possède un système d'aération qui fonctionne et permet un renouvellement d'air suffisant



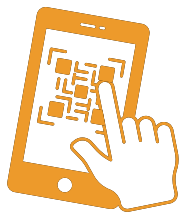
► Traitez le soubassement du bâtiment (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein) en le ventilant mécaniquement ou naturellement

PIMS ET KIT 72H

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel, ...), il est important de se préparer. Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegardes appropriés pour être moins vulnérable si un événement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches.

Pour savoir comment réaliser votre PIMS vous pouvez télécharger la maquette suivante et vous laisser guider.



Flashez-moi !



PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sécurité

Tous préparés face aux risques

Protégez-vous
et protégez vos proches
en quelques minutes

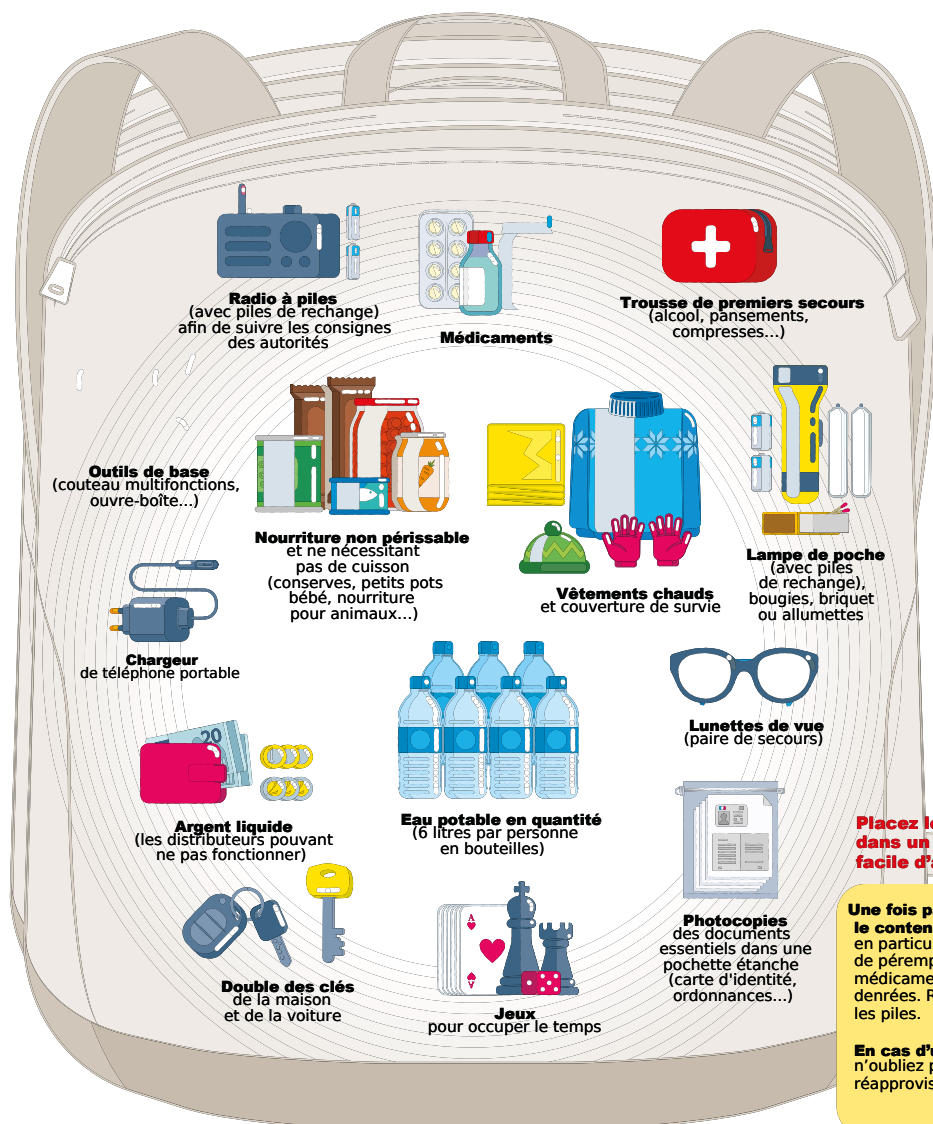


Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient,

les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



DÉFINITION

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

VIGIPIRATE

Vigipirate est le plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale.

Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

- Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste,
- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Il dispose de 3 niveaux d'alerte :
**vigilance, sécurité renforcée -
risque attentat, urgence attentat.**





1. S'ÉCHAPPER



2. SE CACHER



3. ALERTER



ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (couragez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
Prévenez / alertez les personnes
Évitez les mouvements de panique
Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !



4. RÉSISTER



4. RÉSISTER

SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



FAIRE FACE ENSEMBLE



LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



[Nom du Facebook
de la mairie]



Ensemble mobile
d'alerte



Sirène



Corne de brume

CONSIGNES GÉNÉRALES



- ▶ Écoutez la radio
- ▶ Restez informé



- ▶ Respectez les
consignes des autorités



- ▶ N'allez pas chercher
les enfants à l'école



- ▶ Ne téléphonez pas
libérez les lignes de secours



- ▶ Ne prenez pas
l'ascenseur

LES NUMÉROS UTILES

Mairie de Venteuges
04 71 77 81 71

Préfecture de Haute*Loire
04 71 09 43 43

Médecin de garde
04 71 04 33 33

Pharmacie de garde
Appel d'une pharmacie qui réoriente sur celle de garde

Radio France Bleu
Fréquence : 101,10 MHz



15
SAMU
114
SMS POUR
SOURDS ET
MALENTENDANTS

112
APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN

18
POMPIERS

17
GENDARMERIE

LES SITES UTILES

- ▶ Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- ▶ Météo-France : <https://meteofrance.com/>
- ▶ Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>
- ▶ Le site internet de la commune : En cours d'élaboration

Tutos risques :





NOTES

[illegible]



NOTES

Lined area for notes, consisting of horizontal dotted lines.



venteuges

